

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 SG 32 Réaménagement du quartier des Halles (1^{er}) – Désignation d'un représentant du Maire de Paris à la Commission de règlement amiable des Halles.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 SG 63, en date des 29 et 30 mars 2010, instituant une commission de règlement amiable pour l'indemnisation des entreprises situées dans le périmètre de l'opération d'aménagement du quartier des Halles (1^{er}) ;

Vu l'article 4 de la délibération précitée désignant les représentants du Maire de Paris à la commission de règlement amiable ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande de désigner son représentant à la commission de règlement amiable des Halles ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement, en date du 11 mars 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^{ème} arrondissement, en date du 18 mars 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement, en date du 18 mars 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement, en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

M. Loïg RAOUL, Conseiller de Paris, est désigné, à la place de Mme Seybah DAGOMA, comme représentant du Maire de Paris à la commission de règlement amiable des Halles.